

CONGO BELGE
ADMINISTRATION DE LA SURETE

Léopoldville, le 18-2-60.

Cl. 48.619

N° 05/ 2817.

OBJET :
Indésirabilité
RYCKEN Henricus

--:--

- TRANSMIS copie pour information à
- Monsieur le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, à BRUXELLES.
 - Monsieur le Directeur des Services Pénitentiaires (113) à LEOPOLDVILLE-KALINA.
 - PROSUR TOUS.
 - SURETE TOUS.
 - Messieurs les Officiers d'Immigration à LEOPOLDVILLE-AEROGARE, LEOPOLDVILLE-BEACH, MATADI, ALBERTVILLE.

KIBUNGO



311

*1220/Dec 11/02/1960
7.3.60*

Messieurs le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi
à USUMBURA;
le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur de la Province du Katanga
à ELISABETHVILLE;
les Gouverneurs de Province à
LEOPOLDVILLE, COQUILHATVILLE, BUKAVU,
STANLEYVILLE, LULUABOURG.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le nommé

RYCKEN, Henricus (Harrie), Jan, Josef, Maria
né à Borgerhout le 6 février 1921
fils de Henri
et de GOOSSENS Maria
époux de VAN GOOSSENS Antoinette
de nationalité belge
ex-agent de l'Administration
domicilié à Wilryck

condamné le 16 mai 1959 par le Tribunal de Première Instance de Stanleyville à 2 ans de servitude pénale principale, des chefs de détournement par fonctionnaire public et faux en écritures publiques, a été rapatrié le 9 février 1960 à l'intervention de la Bienfaisance Publique.

De par sa condamnation, l'intéressé est indésirable au Congo Belge et au Ruanda-Urundi en vertu de l'article 14.5° des décrets coordonnés sur la Police de l'Immigration, et ne peut en conséquence y pénétrer ou y résider.

Transmis pour information
et exécution éventuelle
à MM. les Résidents (deux)
00847 A. T. (tous)
OFF. IMMIGR.
INSP. P. J. USA.
Usa, le 23. FEV. 1960

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
L'Administrateur en Chef de la Sûreté,

R. Mandlaur

F. VANDEWALLE.-